

**PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 juillet 2019**

Le mercredi 17 juillet 2019 à 20h00 , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANSBERRO Thierry , Maire de SOURAIDE.

**PRÉSENTS** : ARANA M - ECHEVERRIA D - GARAT MM - GENIN P - LADEUX JM - LARRE JM - LARRECHEA O - MASSONDE M - OTONDO P - UHARRIZ JP - ZAMORA MT - ZUDAIRE S -

**ABSENTS ayant donné un pouvoir** : INSAUSTI L à ZAMORA MT - JORAJURIA M à SANSBERRO T -

**ABSENTS et EXCUSÉS** :

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : MASSONDE Marielle

**ORDRE DU JOUR** :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- 3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation
- 4 - Vente d'un terrain communal
- 5 - Signature bail à construire avec bailleur social
- 6 - Location d'un local communal
- 7 - Mise à disposition presbytère

**1 - Désignation du secrétaire de séance**

Le conseil municipal désigne MASSONDE Marielle à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

**2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion**

S Zudaire se dit surpris de voir que sur tous ses propos une seule phrase a été retenue. Il explique qu'il a formulé 3 propositions qui ont été accréditées à Mr le Maire, fait la remarque que le procès-verbal ne reflète pas ce qui s'est dit lors du conseil.

M Massonde précise que trois personnes ont relu le compte rendu et que personne n'a relevé ce fait là. Que l'on ne peut pas faire du mot à mot nous essayons de synthétiser les dires de chacun.

MM Garat souligne que pour qu'il puisse les soumettre, c'est sans doute d'abord Mr le maire qui les a formulés dans la présentation du dossier en cours.

**Vote une abstention:** Zudaire Serge

**3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation**

Décision n° 2019013 avenants supplémentaires concernant la construction de 2 locaux commerciaux sous le préau de l'ancienne école

Menuiserie SANZBERRO : 1361 € HT

Plâtrerie CANGRAND : 665 € HT

AUBRY Electricité : 2752.70

AUBRY plomberie : 220 €

**Total de 4998.70 HT €**

**4 - Vente d'un terrain communal**

Mr. le Maire rappelle que l'on a clôturé le budget du lotissement ETXETOA et intégré le dernier lot dans le budget communal.

Andoni ERVITI s'est récemment dit intéressé par l'achat du dernier terrain mais était interrogatif pour le tarif.

M. le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil, on avait décidé de baisser le prix de ce terrain (729 m<sup>2</sup>) vu sa configuration et la servitude qu'il supporte. Il ajoute que ce terrain a été proposé à la vente à l'ensemble des Zuraidars par une note d'information.

M. le maire lui a proposé un prix forfaitaire de 40 000 €, il est donc intéressé, M. le maire l'a informé qu'il se devait de le soumettre au conseil municipal, en indiquant qu'il fallait tenir compte des travaux d'enrochement estimés aux environs de 14 000 €.

P Genin demande s'il y a de la demande.

JP Uharriz dit qu'il y a du monde qui est passé voir le terrain, mais personne n'a donné suite.

S Zudaire demande si c'est lui qui a demandé une baisse du prix ou si c'est M. le Maire qui a proposé.

Mr. le Maire : il connaissait le prix initial (56 000 €). De notre côté nous avons déjà discuté d'une baisse en conseil sans la voter, c'est donc lui qui a donné ce prix. Il faut maintenant l'acter officiellement

P Genin trouve que c'est bien que ce soit un jeune du village qui soit acquéreur, mais demande s'il connaît les contraintes.

Mr le Maire répond qu'il a été bien informé et maintient sa candidature à l'achat.

**Adopté à l'unanimité**

### **5 - Signature bail à construire avec bailleur social**

Il nous est demandé de délibérer pour un bail à construction d'une durée de 55 ans pour la création de dix appartements (maison de Bixente). Destruction de la maison avec création d'une résidence de dix appartements. Dès que le permis sera obtenu il sera mis à la mairie pour que chacun puisse en prendre connaissance.

P Genin rappelle que eux l'auraient mieux vu en parking ou en réserve pour les deux écoles.

S Zudaire demande pour la maison Ttipienia ou en est le projet.

Mr le maire précise qu'il en parlera une prochaine fois car il a rencontré à plusieurs reprises la famille Etcheverry, une dernière proposition a été faite, à laquelle ils n'ont pas encore répondu, c'est donc encore en discussion.

P Genin pour la maison de Bixente cela veut dire que cela est conforme au règlement du lotissement. On peut monter dix appartements, cela pourra donner des idées à d'autres.

MM Garat le permis sera étudié en fonction du règlement comme toutes les autres demandes. On reste dans un R+2, le règlement dit que l'on peut faire un seul volume de construction par lot. Tous les permis sont vus en fonction du règlement.

S Zudaire demande où on peut consulter le règlement.

MM Garat : au secrétariat de la mairie.

**Vote : 2 CONTRES GENIN Patrick et ARANA Michel**

### **6 - Location d'un local communal**

Nous devons délibérer pour fixer le loyer du local communal qui reste à louer.

D'une surface d'environ 30 m<sup>2</sup>, le loyer est calculé selon la même base que celui de l'esthéticienne, ce qui fait un montant mensuel de 320 €.

Un ostéopathe veut s'installer. Il s'agirait d'un bail professionnel

M Arana dit que l'on a en aura donc deux dans le village que pour lui ce n'est pas bien.

JM Larre répond que c'est le cas sur d'autres communes, qu'il est prévenu de la présence d'un autre commerce du même type, car cela relève aussi du commerce et pas seulement du soin.

D Echeverria souligne que c'est mieux de le louer que de le laisser vide.

Mr le Maire ajoute qu'on aurait préféré un médecin mais que malgré les recherches il n'y a pas eu de candidatures.

M.Zudaire demande d'où est le candidat ?

Mr le Maire répond qu'il s'agit d'un jeune habitant de Larressore, Mr CHAPON.

**Vote : 2 Abstentions : GENIN Patrick et ARANA Michel**

### **7 - Mise à disposition presbytère**

Comme la majorité des communes, nous devons établir un bail pour la mise à disposition du presbytère à l'Abbé MOUNHO pour des questions d'assurance et être le plus réglementaire possible.

Il est donc proposé de conclure un bail classique avec M. l'abbé MOUNHO d'un montant de 400 € annuel et en même temps, il est proposé de lui verser une indemnité de gardiennage de l'église du même montant.

S. Zudaire dit que l'abbé MOUNHO intervient dans plusieurs communes et qu'il serait normal que les autres communes participent à le loger.

MM Garat répond qu'il a tout à fait raison, cependant la plupart des presbytères des villages voisins restés vides ont été affectés à autre chose. Seul Cambo est dans le même cas que nous : l'Abbé JAUREGUI intervient également sur les autres communes de la paroisse et n'est logé que par Cambo. Historiquement, nous avons gardé le presbytère occupé par un prêtre plus longtemps que les communes voisines puisque l'Abbé IDIART desservait déjà ESPELETTE, SOURAIDE et AINHOA en étant logé à SOURAIDE.

Mr le Maire précise qu'avant de le faire rentrer, il faut préparer le bail.

MM Garat indique qu'il a demandé à emménager en septembre.

**Vote : à l'unanimité**

**N° internes de délibération prises dans cette séance : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 -**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Ont signé les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire,



Le secrétaire de séance  
MASSONDE Marielle

Les membres présents du Conseil Municipal

ARANA M -

ECHVERRIA D -

GARAT MM -

GENIN P -

LADEUX JM -

LARRE JM -

LARRECHEA O - MASSONDE M -

OTONDO P -

UHARRIZ JP -

ZAMORA MT -

ZUDAIRE S -